

COVID-19: COMMUNIQUÉ DU MAIRE

Madame, Monsieur les Prouvysiens

Suite à la situation sanitaire de notre pays et aux annonces faites, hier 17 mars 2020, par le Président de la République, il convient de pouvoir vous communiquer quelques éléments quant à l'organisation de la vie municipale pour les prochaines semaines.

Aussi, veuillez noter que les établissements scolaires situés sur notre commune (école maternelle, école élémentaire) sont fermés depuis lundi 16 Mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Plusieurs services municipaux fermeront également au public, en particulier l'école municipale de musique, les équipements sportifs divers et l'ensemble des services d'accueil de loisirs (LALP, Mercredis récréatifs, accueils périscolaires, Alsh de paques, séjour à la neige...) et ce, à partir du samedi 14 MARS 8H00, ceci pour une durée minimale de 15 jours renouvelables...

En ce qui concerne la vie associative, celle-ci étant sous gestion privée, je ne dispose pas du pouvoir de régulation ou de suspension de l'activité. Cependant, je demanderai aux présidents et présidentes de bien vouloir acter une fermeture temporaire des bâtiments communaux mis à la disposition des associations.

En ce qui concerne les services municipaux, j'ai demandé au Directeur Général des Services de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la continuité du service public...

Il m'est également regrettable de vous annoncer le report des différentes manifestations festives et de loisirs initialement prévues jusque fin avril... je vous précise ci-dessous les évènements annulés :

- Portes ouvertes des écoles
- Chasse à l'œuf
- Printemps des Aînés et sortie

Dès que possible, je ne manquerai pas de communiquer sur les manifestations programmées en mai 2020 afin de confirmer leur tenue ou leur report.

En ce qui concerne le fonctionnement des services municipaux, j'ai fait le choix de mettre en place un service minimum pour l'ensemble des services communaux... Les équipes municipales sont actuellement mobilisées pour organiser au mieux la continuité du service public. Nous nous engageons à maintenir nos agents en activité et veillerons à proposer des solutions à chaque sollicitation (possibilité de garde d'enfants pour le personnel affecté à des services de secours et de soins prioritaires en partenariat avec l'éducation nationale).

Une permanence téléphonique sera assurée en mairie aux heures habituelles d'ouverture avec la possibilité de solliciter un rendez-vous à titre exceptionnel.

Enfin, je me dois de vous rappeler de bien vouloir suivre les consignes et recommandations transmises par les services sanitaires.

Les bons gestes et la responsabilité collective sont des éléments essentiels afin d'endiguer cette pandémie.

Isabelle CHOAIN

5912